



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Outaouais-Laurentides



MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA OUTAOUAIS-LAURENTIDES

PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT DANS
LE CADRE DU PROJET DE RACCORDEMENT DU COMPLEXE DE VALORISATION DES
BIOGAZ ET DE BIOMÉTHANISATION DE WM DE SAINTE-SOPHIE AU RÉSEAU DE
GAZODUC TQM À MIRABEL

11 janvier 2024



L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

L'Union des producteurs agricole (UPA) est une organisation syndicale professionnelle qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de respect de la personne, de solidarité, d'action collective, de justice sociale, d'équité et de démocratie.

Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal La Terre de chez nous, etc. Depuis sa fondation, l'Union contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

Dans le respect des valeurs citées plus haut, la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides à l'amélioration continue et durable de la qualité de vie de tous les producteurs agricoles de la région en agissant afin de promouvoir, défendre et développer leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux. Pour ce faire, l'UPA Outaouais-Laurentides travaille avec l'Union des producteurs agricoles, en adhérant à ses principes fondamentaux, en regroupant et en coordonnant les actions des syndicats affiliés de l'Outaouais, de Laval et des Laurentides. Bien ancré sur le territoire, la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides représente l'ensemble des 3 419 producteurs agricoles, soit plus de 2 383 entreprises.

Affiliés à la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, le Syndicat local de l'UPA de Sainte-Scholastique – Mirabel et le Syndicat local de l'UPA des Basses-Laurentides représentent de façon combinée 779 producteurs et productrices agricoles établis sur 472 entreprises agricoles. Les deux syndicats couvrent le territoire de la Ville de Mirabel, et celui des MRC de Thérèse-de-Blainville et de La Rivière-du-Nord. Les entreprises agricoles sont de tailles variées et œuvrent dans des productions diversifiées.

1. DESCRIPTION DU PROJET

Énergir requiert l'autorisation d'implanter une conduite de gaz naturel renouvelable (GNR), d'une superficie d'environ 34,8 hectares, correspondant à différentes parties de 53 lots du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Plus précisément, le projet consiste en l'installation d'une conduite de transmission de GNR enfouie raccordant le futur complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation prévu sur le site d'enfouissement technique de Waste Management (WM) situé à Sainte-Sophie, au réseau gazier existant de Gazoduc TQM situé sur le territoire de Mirabel. La conduite projetée, d'une longueur totale d'environ 10 kilomètres (environ 7,0 kilomètres dans Mirabel) serait installée à l'intérieur des limites d'une emprise permanente d'une largeur de 23 mètres.

Des infrastructures permanentes hors sol sont également projetées, de même que des aires de travail temporaires incluant des aires de travail adjacentes à l'emprise permanente et des aires supplémentaires pour franchir certains obstacles et aires d'entreposage. La superficie visée par le projet se décline comme suit : 15,8 hectares pour la servitude permanente, 853 mètres carrés pour deux infrastructures hors sol, 0,37 hectares pour un chemin d'accès permanent, 14,4 hectares pour les aires de travail temporaires et 4,1 hectares pour des chemins d'accès temporaires. Le projet se localise entièrement à l'intérieur de la zone agricole permanente décrétée par le gouvernement du Québec.

2. ENJEUX AGRICOLES ET ENVIRONNEMENTAUX

Afin de se raccorder au réseau gazier existant de TQM, la conduite de transmission projetée doit traverser un milieu agricole de qualité parmi les plus dynamiques de la région, localisé principalement à Mirabel. Étant donné la vocation du secteur, la Fédération juge qu'un soin particulier doit être consacré à l'élaboration et à la sélection d'un tracé qui minimise ses effets sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités.

La Fédération est d'avis que la méthode utilisée par la demanderesse pour la sélection du tracé, soit essentiellement une simple analyse multicritère non pondérée s'appuyant sur des données géospatiales existantes, est insuffisante. Aux yeux de la Fédération, une étude s'appuyant sur une expertise agronomique plus développée et considérant plus sérieusement les connaissances et les inquiétudes des producteurs locaux, aurait pu permettre de démontrer avec plus de clarté quel tracé minimise davantage ses effets sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités.

En effet, la Fédération reste à convaincre quant au fait que le tracé global retenu par la demanderesse, puisse constituer un site de moindre impact sur l'agriculture. Des préoccupations persistent, quant aux conséquences sur les activités agricoles et sur le développement de ces dernières, qui pourraient découler de la localisation du gazoduc demandé sur l'emplacement visé advenant une autorisation.

Le tracé retenu par l'initiateur se localise en grande partie à l'intérieur de la plaine d'inondation d'un cours d'eau permanent et se situe en aval de plusieurs tributaires de ce dernier (figure 1). L'écoulement des eaux se dirige en grande partie en direction du gazoduc projeté et il va de même pour ce qui concerne le drainage des champs en culture situés au nord du tracé (figure 2).

La Fédération juge par conséquent que l'emplacement sélectionné est susceptible de faire l'objet d'un plus grand nombre d'interventions d'entretien ou d'amélioration agricole dans le futur, lesquelles seront contraintes par la présence du gazoduc. La localisation du tracé dans une plaine d'inondation peut en outre comporter plusieurs risques reliés notamment à l'exposition aux inondations, à l'érosion des sols entraînée par ces dernières, de même qu'aux difficultés d'accès pour l'entretien et la réparation des infrastructures.

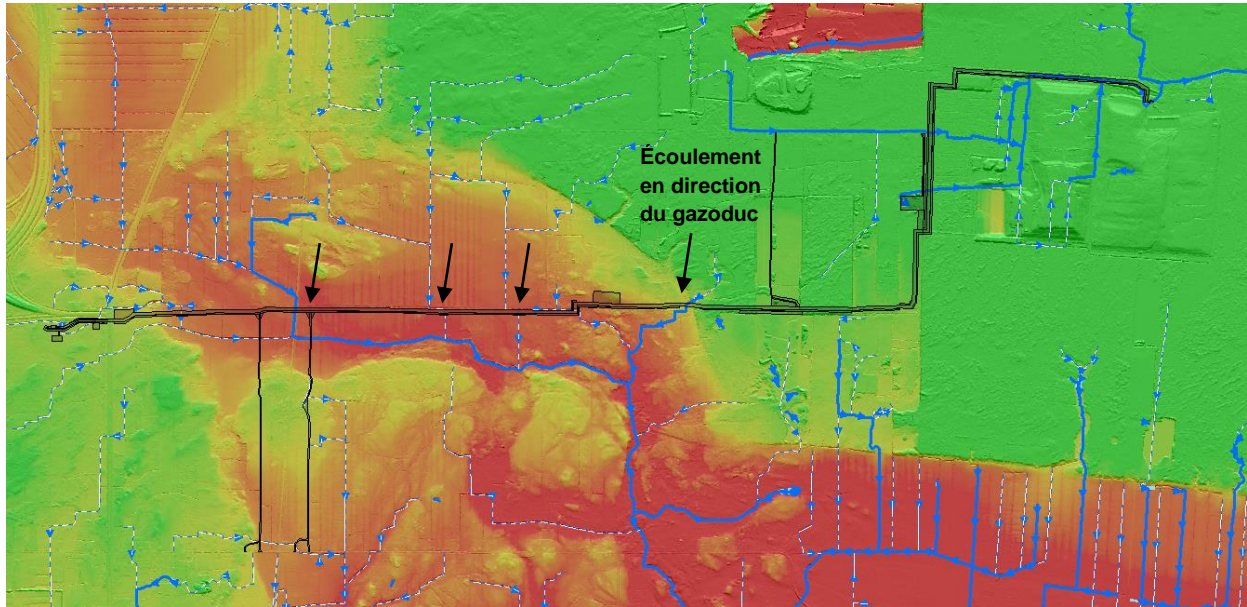


Figure 1. Aperçu général du relief et de l'écoulement des eaux dans le secteur à l'étude

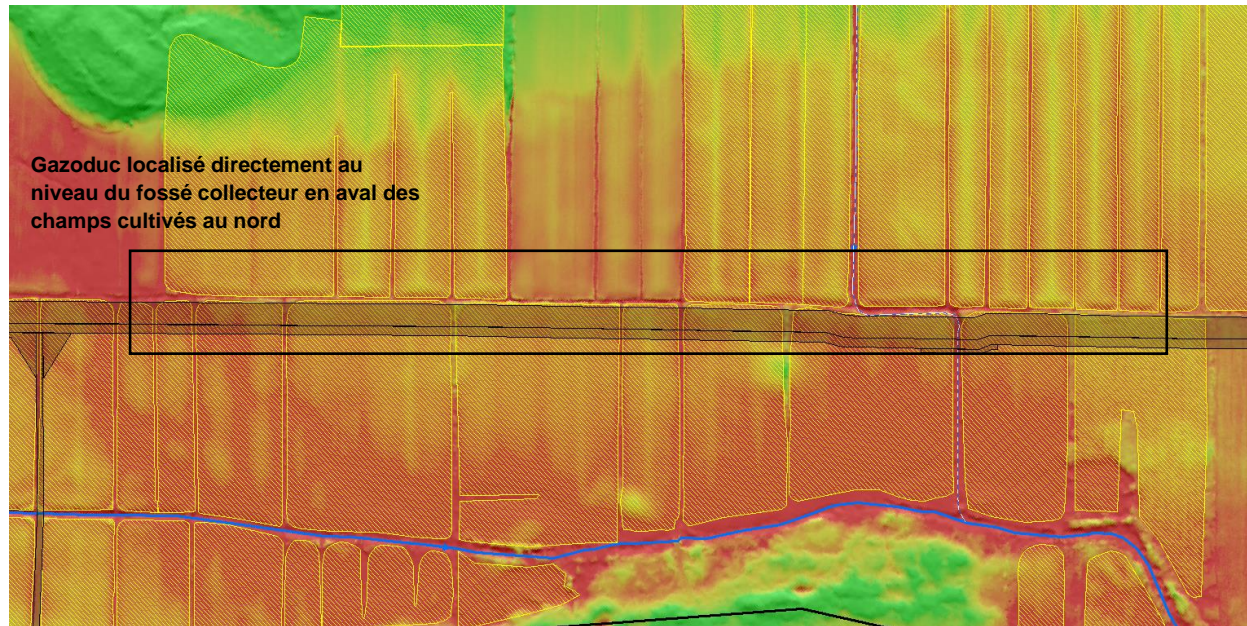


Figure 2. Localisation du tracé du gazoduc par rapport aux fossés de drainage des champs en culture

La Fédération considère que la profondeur d'enfouissement de la conduite devrait être revue dans certains secteurs boisés plus susceptibles d'être cultivés. La norme générale appliquée sans discernement devrait faire l'objet d'ajustements considérant les particularités du milieu d'insertion (fragments forestiers de faible superficie entourés de champs en culture). Il pourrait également y avoir lieu de revoir cette profondeur dans le secteur plus à l'ouest présentant des sols organiques (terres noires).

Il importe de souligner que le présent projet est également étroitement relié à un projet de voie de contournement promu par la Ville de Mirabel, visant l'aménagement d'une voie publique, d'une superficie d'environ 21,5 hectares, longeant le tracé retenu du gazoduc projeté sur presque toute sa longueur. La Fédération s'oppose fermement à l'aménagement de ce lien routier et considère que le choix de localisation du gazoduc ne devrait aucunement être influencé par le projet de route.

Des doutes persistent sur l'influence qu'a pu avoir le lien routier souhaité par la Ville de Mirabel sur le choix du tracé du gazoduc projeté par Énergir. Il s'agit d'une préoccupation de la Fédération qui s'est manifestée dès la première heure, et qui a depuis été soulevée par plusieurs producteurs agricoles lors de rencontres d'information sur le projet organisées par la Fédération.

3. ALTERNATIVES ET SOLUTIONS DE RECHANGE

L'initiateur du projet a approché la Fédération en amont de la présente consultation afin de lui présenter le projet incluant le tracé retenu pour le passage du gazoduc lors d'une rencontre tenue le 10 mai 2022. Dès lors, la Fédération s'est étonné qu'aucune autre option étudiée n'ait été présentée. Insatisfaite des analyses de la demanderesse, elle s'est résolue à elle-même proposer un tracé alternatif élaboré avec des représentants du syndicat local de Sainte-Scholastique – Mirabel, en suivant certains principes généraux établis au préalable, lequel tracé pourrait offrir un impact moindre sur l'agriculture (figure 3).

Le tracé proposé par la Fédération tient compte des connaissances des élus agricoles locaux sur le secteur visé – des vérifications sur le terrain ont également été réalisées dans le cadre de l'élaboration de cette proposition de tracé alternatif. Ce dernier minimise la quantité de terres agricoles traversées (enjeux liés au sous-solage et à la présence de drainage souterrain). Il évite un secteur inondable non cartographié (secteur à l'est de la 117 à hauteur de la bretelle d'accès à l'autoroute 50) en plus de montrer une longueur équivalente au tracé retenu.

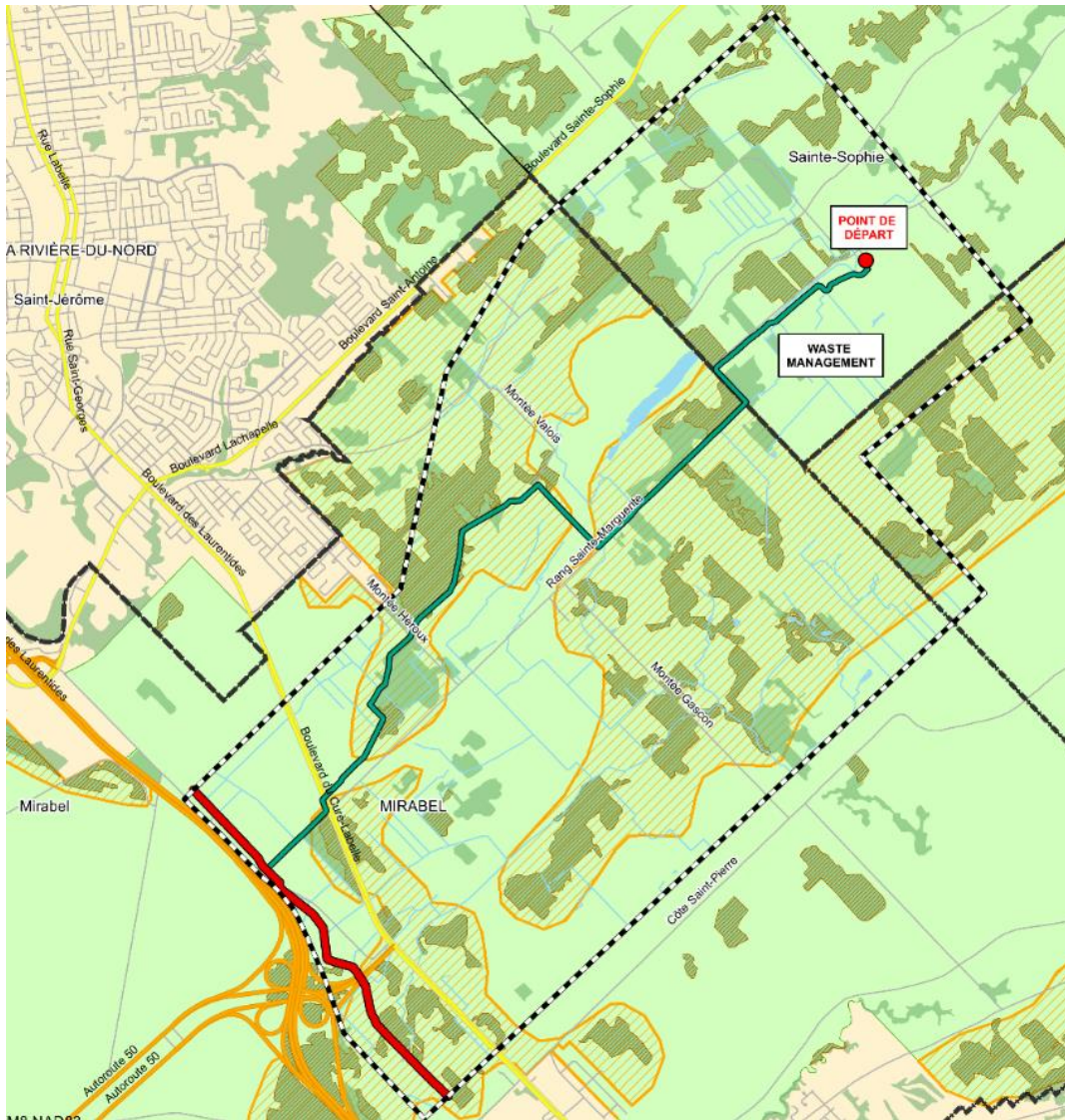


Figure 3. Proposition d'un tracé alternatif du gazoduc par la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Fédération tient à clarifier qu'elle n'est pas foncièrement opposée à la réalisation d'un projet de valorisation du gaz naturel issu du site d'enfouissement technique de Sainte-Sophie. Notons pour preuve l'appui donné par la Fédération à la demande de WM Québec inc. visant la construction de l'usine de GNR requise pour le projet. La Fédération demeure malgré cela préoccupée quant à la localisation du tracé retenu par l'initiateur pour l'implantation du gazoduc projeté. Étant donné la nature du milieu agricole traversé et les inquiétudes des producteurs agricoles locaux, la Fédération est d'avis qu'une rigueur toute particulière devrait s'appliquer dans la sélection d'un tracé de moindre impact sur l'agriculture.

La Fédération juge que la réalisation d'une étude agronomique détaillée, prenant plus sérieusement en compte les arguments et les préoccupations des producteurs agricoles, permettrait de réévaluer la localisation du tracé du gazoduc projeté en fonction de la vocation première du milieu d'insertion.